

Dans quels cas la Formation Ouverte et à distance (FOAD) peut être une solution de formation ?

Les formations ouvertes et à distance (FOAD) font appel à des technologies digitales diverses, qui peuvent se combiner avec des modalités présentielles.

20/11/2023

Qu'est-ce que la FOAD ou Formation ouverte et à distance ?

Souple, économique, dynamique, la formation ouverte et à distance (FOAD) est une modalité de formation accessible **partout et à tout le monde**.

C'est peut-être une **solution** si votre entreprise rencontre des difficultés pour organiser les formations des salariés.

Comment la FOAD favorise l'accès à la formation des salariés ?

✓ Le rythme de formation est adapté à l'organisation de l'entreprise

Les temps de formation peuvent être planifiés en fonction de la disponibilité des salariés à former et de l'organisation de leur travail. Qui plus est, chaque stagiaire peut suivre la formation à son rythme.

✓ Elle offre un gain de temps et des coûts optimisés

En réduisant les temps et les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires, la formation à distance vous offre la possibilité de former davantage, à moindre coût. Et en optimisant le temps mobilisé pour la formation.

✓ La modalité favorise l'accès à la formation

La FOAD est une modalité pédagogique tout particulièrement adaptée aux salariés ayant des difficultés de mobilité, éloignés géographiquement des centres de formation ou disséminés sur tout le territoire. C'est aussi une solution adaptée pour former les salariés en situation de handicap.

✓ La pédagogie est dynamique et interactive

La formation à distance n'exclut pas l'animation par un formateur. Elle favorise les pédagogies attractives et ludiques grâce aux technologies numériques : logiciels de simulation, réalité virtuelle, intégration de jeux dans les processus d'apprentissage, etc.

✓ L'individualisation de la formation est possible

La FOAD permet de mettre en place un parcours pédagogique individualisé, avec des contenus et durées adaptés selon le niveau et les besoins du salarié. Ce parcours peut également être ajusté en cours de formation, en fonction de la progression du stagiaire.

SERVICES+

Parce que nous pouvons vous apporter beaucoup plus qu'un financement

- ✓ Nous mettons à votre disposition un guide pratique pour **réussir l'achat d'une formation ouverte et à distance** sur catalogue ou sur mesure auprès d'un organisme de formation.
Très utile, l'**autodiagnostic** proposé dans le guide **vous aide à choisir la modalité de formation la mieux adaptée** : une formation à distance, mixte ou en présentiel.
- ✓ Nous mettons à votre disposition Espace Formation, notre catalogue en ligne avec de nombreuses formations à distance dans les **principaux domaines de formation** (bureautique, hygiène – sécurité alimentaire, relation clients, ...)
Vous aussi, trouvez la **formation à distance** qui vous convient sur Espace Formation.
- ✓ Nous **finançons les prestations de formation réalisées dans le cadre de la FOAD** selon les critères de prise en charge de votre branche

Comment organiser une FOAD ?



Préparer le terrain en amont

Une FOAD ne s'improvise pas. Quelques précautions s'avèrent nécessaires avant une première mise en œuvre pour gagner en efficacité. Il faut :

- ✓ **identifier les publics cibles** : s'agit-il de former tous les salariés, uniquement les fonctions support, les commerciaux ? ;
- ✓ **identifier les freins possibles** : difficulté des salariés à travailler en autonomie, manque d'agilité numérique, matériel peu adapté, impossibilité de s'isoler pour être dans de bonnes conditions d'apprentissage, gestion du temps,... ;
- ✓ **lever ces freins en prévoyant les moyens adéquats** : espace dédié au sein de l'entreprise ou chez un prestataire, matériel informatique, aménagement de créneaux horaire dédiés ;
- ✓ **choisir entre formation interne et formation externe** : ce qui est vrai pour la formation en présentiel l'est aussi pour la FOAD (voir notre dossier « [organiser la formation](#) ») ;
- ✓ définir, le cas échéant, la répartition entre présentiel et distanciel dans les parcours de formation ;
- ✓ **choisir une solution d'apprentissage en ligne** (Learning Management System ou LMS) ;
- ✓ en cas de recours à un prestataire externe, **conclure une convention de formation** (voir le chapitre « comment formaliser une FOAD »).

Être attentif aux modalités d'accompagnement des stagiaires

L'intervention humaine dans le cadre d'une formation à distance n'est théoriquement plus systématique, l'apprenant n'en a pas obligatoirement besoin s'il ne rencontre pas de difficulté spécifique.

Cependant, l'organisme de formation est tenu de mettre en place **une assistance appropriée** pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours, et doit donc **vérifier l'adéquation des moyens déployés avec les objectifs de la formation**.

L'accompagnement des apprenants est **essentiel à la qualité du dispositif et à sa réussite**.

Vérifier les modalités de positionnement et d'évaluation du stagiaire pour un parcours individualisé

Le positionnement

Lorsque l'entreprise fait appel à un prestataire, elle a tout intérêt à lui **demander des précisions sur les modalités de positionnement** des apprenants et sur la manière dont les parcours sont individualisés.

Certains « Learning management systems » (LMS) permettent de **déterminer automatiquement des parcours individualisés à partir des résultats** du positionnement sur la plate-forme.

L'individualisation du parcours d'apprentissage effectuée avant le début de la formation peut être renforcée par **des ajustements** réalisés tout au long de celui-ci.

L'évaluation

Tout comme le positionnement, **l'évaluation des acquis** dans une formation en tout ou partie à distance **peut être facilitée et enrichie par le numérique, voire automatisée**. D'autres formes



La plate-forme d'apprentissage (LMS)

Pour administrer les formations digitales, il faut un logiciel dédié : **le LMS (ou Learning management system)**.

Il s'agit d'une plate-forme d'enseignement à distance qui **intègre l'activité de toute personne impliquée dans un processus d'apprentissage en ligne** (apprenants, formateurs, administrateurs). Elle permet donc de **diffuser les contenus pédagogiques**, enregistre le **suivi des formations**, facilite

d'évaluation, en face à face ou sur le terrain, peuvent compléter ou remplacer l'évaluation digitale en fonction des objectifs et de la nature des apprentissages.

Les évaluations sont **déterminées dès le processus de conception**, au niveau de l'ingénierie de formation. Il est recommandé de **réaliser des évaluations régulièrement** afin de **faciliter l'engagement** des apprenants à distance et de **repérer les difficultés** qu'ils pourraient rencontrer.

l'accompagnement/le tutorat et les interactions entre les stagiaires (selon les fonctionnalités de l'outil).

Chaque utilisateur accède à la solution en se connectant sur le portail web du prestataire choisi.

Quel financement pour la FOAD ?

La FOAD est **éligible aux financements attachés aux différents dispositifs de la formation professionnelle** (dans le respect des obligations liées à la FOAD et à ces dispositifs) :

- ✓ [plan de développement des compétences](#) ;
- ✓ [apprentissage](#) et [professionnalisation](#) ;
- ✓ [CPF](#) et [CPF de transition](#) ;
- ✓ reconversion ou promotion par l'alternance ([Pro-A](#)).

La FOAD peut être **valorisée au titre de l'investissement formation de l'entreprise et comptabilisée dans le bilan à 6 ans de l'entretien professionnel** s'il s'agit d'une formation « non obligatoire ».

AKTO peut prendre en charge une prestation de formation réalisée dans le cadre de la FOAD, organisée à partir de modalités diverses (e-learning, cours par correspondance, classes virtuelles, serious game...), dès lors que ces dernières respectent le cadre juridique.

À noter : le recours à une modalité isolée sans objectif professionnel ou évaluation ne constitue pas un parcours. **Le simple fait de laisser à disposition un outil sans accompagnement n'est pas de la FOAD**, qui doit nécessairement donner lieu à des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation.

Quelles sont les pièces constitutives d'une demande de prise en charge d'une FOAD ?

Lorsque la FOAD est délivrée par un organisme de formation externe, les pièces à fournir sont :

- ✓ **la convention de formation** signée et cachetée par l'organisme de formation et l'entreprise ;
- ✓ **le certificat de réalisation** établi par l'organisme de formation ;
- ✓ **le Protocole individuel de formation (PIF)**, signé par l'apprenant, l'entreprise et l'organisme de formation peut être également fourni. Il **n'est pas obligatoire mais fortement recommandé**.

Par rapport à une action de formation présentielle, la FOAD doit préciser en plus :

- ✓ l'assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner l'apprenant dans le déroulement de son parcours ;
- ✓ l'information de l'apprenant sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ;
- ✓ les évaluations qui jalonnent ou terminent l'action.

Ces éléments doivent figurer dans la convention de formation et/ou le Protocole individuel de formation (PIF) lorsqu'il existe.

Lorsque la FOAD est mise en œuvre **en interne**, **la convention de formation n'est plus nécessaire**. On retrouve donc :

- ✓ **le certificat de réalisation établi par l'entreprise** ;
- ✓ et, de manière facultative, le PIF signé par l'entreprise et l'apprenant.

Quel est le cadre législatif et réglementaire de la FOAD ?



La formation professionnelle s'est ouverte très progressivement à l'usage des technologies digitales.

C'est une [circulaire](#) de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) en date du **20 juillet 2001** qui a donné la **première définition de la FOAD** sur le plan réglementaire : « Une 'formation ouverte et/ou à distance' est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur. »

Les outils digitaux ont peu à peu permis à la formation professionnelle de s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises et de leurs salariés, ainsi qu'aux exigences de la vie professionnelle. La [loi du 5 mars 2014](#) relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et un [décret du 20 août 2014](#) ont accompagné ce mouvement en légitimant la FOAD en tant que « véritable » formation et en sécurisant sa pratique et sa prise en charge financière par les Opco. Dès lors, les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique mis à disposition du stagiaire dans le cadre du programme pédagogique doivent être détaillés.

La [loi Travail](#) du 8 août 2016 a, d'une part, rendu possible la délivrance de formations en **apprentissage** dans le cadre de la FOAD (article [L6211-2](#) du Code du travail) et, d'autre part, défini les conditions de réalisation des actions de formation pour **faciliter la mise en place de parcours individualisés**.

Enfin, la [loi Avenir professionnel](#) du 5 septembre 2018 a élargi la définition de « l'action de formation ». Celle-ci se définit désormais (selon l'article [L6313-2](#) du Code du travail) comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ; elle peut être **réalisée en tout ou partie à distance**, ainsi qu'en situation de travail.

Cette définition permet la prise en charge des actions mettant en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et encourage la reconnaissance des formations multimodales. Une action de formation peut ainsi être composée de différents modes d'apprentissage – formation en présentiel, à distance, en situation de travail, temps de partage de pratiques, séminaire... – sous réserve qu'elle définisse clairement un objectif professionnel à atteindre.

Du fait de l'épidémie de Covid-19, la FOAD a connu un **développement rapide et intense**. «Après un confinement pendant lequel les équipes ont dû s'organiser du jour au lendemain pour assurer la continuité pédagogique, l'intérêt d'une approche multimodale de la formation semble désormais acquis », estime ainsi le FFFOD (Forum des acteurs de la formation digitale), qui a fait le point dans un [livre blanc](#) paru en novembre 2020 : « La crise, grand accélérateur du Digital Learning ».

Voir notre dossier sur l'action de formation en situation de travail (AFEST)

L'action de formation est définie comme **un parcours pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel** (développement des compétences et/ou de la qualification). Elle peut se dérouler en présentiel, en tout ou partie à distance ou en situation de travail.

En savoir plus

Le lexique relatif à l'écosystème de la FOAD

[\(voir aussi le chapitre sur les différents formats de la FOAD pour accéder au reste du glossaire\).](#)

App (ou application mobile) : application développée spécifiquement pour smartphone ou tablette. Elle permet d'accéder au LMS grâce à une interface et des fonctionnalités adaptées ou d'exécuter directement une activité en ligne telle une vidéo ou une capsule de micro-learning.

Cloud (voir également SaaS) : infrastructure informatique dans laquelle la puissance de calcul et le stockage des données sont gérés par des serveurs distants auxquels les usagers se connectent via une liaison Internet sécurisée.

LMS (Learning Management System) : logiciel permettant la gestion de l'activité des personnes concernées par la FOAD (apprenants, formateurs, administrateurs) et la diffusion des contenus pédagogiques.

Accompagnement/assistance : toute action individuelle ou collective réalisée par une ou des « personnes ressources », qui consiste à favoriser les apprentissages à distance en utilisant des modalités de communication et d'échanges (synchrones et asynchrones).

Adaptive Learning : dispositif visant à adapter et personnaliser en temps réel le parcours de l'apprenant à partir de l'analyse de ses activités.

Asynchrone : modalité d'échange (mail, forum, etc.) ou de formation (e-learning) en différé.

Activités : ensemble de tâches que doit effectuer l'apprenant sur un LMS pour suivre des séquences de formation à distance.

Centre de ressources (CDR) : regroupement de ressources de formation dans un espace réel de l'entreprise ou dans un établissement d'enseignement pour fournir des technologies et des facilités d'accès à la formation, souvent accompagné d'un tutorat.

Chat : système de messagerie instantanée permettant d'échanger des messages textuels ou des fichiers (images, vidéo, son...) en temps réel entre plusieurs utilisateurs connectés à un même réseau.

Chatbot : robot (ou agent) conversationnel capable de dialoguer avec un utilisateur. En formation, un chatbot peut permettre de répondre automatiquement aux questions des apprenants les plus fréquentes.

LCMS (Learning Content Management System) : système de création et de gestion de contenus pédagogiques. Une plateforme LCMS est destinée aux experts de la production de formations et intervient en amont de la diffusion des contenus.

Outil auteur : logiciel permettant de créer des modules e-learning.

Parcours : ensemble de modules, eux-mêmes constitués de séquences qui comprennent des activités.

Responsive design : faculté d'un site web à adapter son affichage en fonction de la largeur de l'écran du terminal de lecture (ordinateur, tablette ou smartphone).

SaaS (Software as a Service, voir Cloud) : modèle commercial où le logiciel est externalisé dans le Cloud et pour lequel le client paie un abonnement incluant un certain nombre de services (hébergement, assistance, etc.).

Sur étagère : l'expression qualifie des contenus de formation déjà réalisés. Il s'agit en général de cours sur des sujets transversaux tels que le management, la bureautique ou encore les langues.

Synchrone : modalité d'échange ou de formation en temps réel (chat, visioconférence...).

Traçabilité (ou tracking) : ensemble de moyens permettant de recueillir des informations et/ou des indicateurs sur la réalisation du parcours d'un apprenant, à des fins pédagogiques et/ou administratives.